

RELEVÉ DE DÉCISION

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| TEMPS DE RÉUNION | 1 |
| QUORUM | 2 |
| PRÉAMBULE | 3 |
| NOUVELLES DEMANDES | 4 |
| ÉTAT DES LIEUX DES VERSIONS ET PROJETS EN COURS | 5 |
| ÉTUDE DES BESOINS | 8 |
| DÉCISIONS | 11 |
| BUDGET 2024 | 12 |
| QUESTIONS DIVERSES | 13 |
| ANNEXE | 14 |

TEMPS DE RÉUNION

- Début : 14h05
- Fin : 15h45



QUORUM

| Acteur conventionné | Représenté (O/N) | Représentant (titulaire ou suppléant) |
|---|------------------|--|
| CC Briançonnais | O | M. Richard NUSSBAUM |
| CC Pays des Écrins | N | M. Serge GIORDANO |
| CC Guillestrois-Queyras | O | Mme Anne CHOUVET ayant donné pouvoir à M. TENOUX |
| CC Sisteronais-Buëch | O | M. Florent ARMAND ayant donné pouvoir à M. TENOUX |
| CC Serre-Ponçon | O | M. Pierre VOLLAIRE ayant donné pouvoir à M. TENOUX |
| CC Vallée Ubaye Serre-Ponçon | N | Mme Chantal DONNEAUD |
| CA Gap-Tallard-Durance | O | M. Olivier PAUCHON |
| CC Champsaur-Valgaudemar | O | M. Rodolphe PAPET |
| CC Buëch-Dévoluy | O | M. Alain LAURENS |
| CC Serre-Ponçon Val d'Avance | N | Mme Clémence SAUNIER |
| Département des Alpes de Haute-Provence | N | Mme Laurie SARDELLA |
| Département des Hautes-Alpes | O | M. Gérard TENOUX |

8 acteurs représentés sur 12 (soit plus de la moitié) ➔ le **quorum** est atteint.

PRÉAMBULE

M. Gérard TENOUX, Président du Comité de Pilotage de GéoMAS et Vice-Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants présents sur site et à distance. Il invite chacun à se présenter afin que de se faire connaître s'il s'agit d'une première participation et pour vérifier que le quorum est bien atteint.

Le tour de table achevé appelle au lancement du 9^{ème} Comité de Pilotage (COFIL) de GéoMAS.

NOUVELLES DEMANDES

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ Les demandes officielles réceptionnées sur l'année 2023 :
 - ❖ 5 mai 2023 : Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP) souhaite adhérer à GéoMAS ;
 - ❖ 15 mai 2023 :
 - Le Département des Alpes de Haute-Provence, après son intégration dans le domaine routier, souhaite élargir son périmètre d'adhésion à la transversalité ;
 - Le Département des Alpes de Haute-Provence, l'Entente SIG (04) et Durance-Lubéron-Verdon Agglomération sollicite le Département des Hautes-Alpes afin de mener une étude conjointe pour la mutualisation de ces deux dispositifs ;
 - Le Département des Alpes de Haute-Provence souhaite également qu'une réflexion globale soit menée pour l'intégration à GéoMAS de l'ensemble des EPCI et Communes restantes des Alpes de Haute-Provence.

ÉTAT DES LIEUX DES VERSIONS ET PROJETS EN COURS

- ✓ La synthèse des opérations de maintenances des 12 derniers mois sur les briques suivantes :
 - ❖ Infrastructure ;
 - ❖ Base de données ;
 - ❖ Système d'Information Géographique (SIG) ;
 - ❖ Décisionnel (Observatoire, Reporting, Datavisualisation...) ;
 - ❖ Application du Droit des Sols (ADS) ;
 - ❖ Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme ;
 - ❖ GEO SI Routiers.

- ✓ L'état des lieux de l'avancement des projets conformément à la feuille de route 2023 validée au 8^{ème} COPIL :
 - ❖ Mutualisation du GEO SI Routier avec le Département des Alpes de Haute-Provence :
 - Le passage en production du SI Routier mutualisé a été effectué selon les délais impartis ;
 - La stabilisation totale de la plateforme au 1^{er} trimestre comme prévu ;
 - Le déploiement des interfaces a été décalé dans le temps par un avis conjoint des deux départements, au dernier trimestre 2023 pour AREO et Littéralis, et l'année prochaine pour Traf'X ;
 - ❖ Mise en œuvre de GEO Key (module pour le géo-décisionnel) :
 - Le transfert de compétence, offert aux référents territoriaux, a été effectué ;
 - L'application d'Observatoire Social Départemental est développée au Département des Hautes-Alpes dans sa première version et passera en production début 2024 ;
 - Le maquetage de l'application Portrait des Territoires est terminé ;
 - ❖ Lancement du groupe de travail Responsabilités et Sécurité ;
 - ❖ Mise en œuvre du module Profil en long :
 - Les licences ont été activées ;
 - Le modèle numérique de terrain a été intégré pour mettre en place ce module, sur nos données, avant la fin de l'année.

- ✓ Le focus sur l'avancement des projets phares depuis un an :
 - ❖ Le GEO SI Routier mutualisé :
 - Après la formation des agents, le passage en production en janvier 2023 ;
 - La stabilisation, côté Département des Alpes de Haute-Provence au 1^{er} trimestre 2023 ;
 - La consolidation de l'équipe du Département des Alpes de Haute-Provence par le recrutement d'un opérateur routier le 05 septembre 2023 qui terminait son apprentissage à l'Unité GéoNumérique & Données du Département des Hautes-Alpes ;
 - Les interfaces GEO-Littéralis et GEO-AREO dont les commandes ont été effectuées en octobre et novembre 2023 pour des montants inférieurs au budget initialement annoncé :
 - 7 225 € HT pour GEO-AREO à la charge de chaque département contre les 9 050 € HT prévus ;
 - 1 600 € HT pour GEO-Littéralis contre les 4 100 € HT prévus.
 - ❖ Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme et du foncier (GNAU) :
 - L'homologation du téléservice le 9 janvier 2023 ;
 - L'application des pénalités à hauteur de 10 300 € ;

- La négociation sur la gratuité de l'offre du pack sérénité pour ces deux prochaines années pour un montant de 6 744 € HT ;
- La stabilisation du GNAU grâce à l'installation des version 3.5 et 3.6 ;
- Il reste quelques difficultés mais relevant davantage de l'amélioration de la solution que d'anomalies ;
- ❖ Les orthophotographies 2021 et 2022, respectivement du Département des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes, sont en cours d'intégration dans GéoMAS ;
- ❖ Les applications mobiles :
 - L'activation des licences mobiles : GEO Mobilité et GEO AC et ANC mobiles ;
 - Le déploiement et le test des applications GEO AC et ANC mobiles ;
 - Les adaptations spécifiques des applications pour répondre aux besoins locaux ;
 - La génération d'une application mobile transversale, regroupant gestion des déchets, des compteurs d'eau et le contrôle ANC, est en cours de mise en œuvre ;
- ❖ Le site Grand Public :
 - La refonte du site Grand Public visant à modifier l'ergonomie et éventuellement la charte graphique est en cours ;
 - La carte interactive va être remplacée définitivement par quatre cartes thématiques (urbanisme, services et équipements, gestion des déchets et autres thématiques) ;
- ❖ L'intégration précoce des données cadastrales en 2023 :
 - Elle est effective et recettée en pré-production depuis le 19 septembre 2023 ;
 - Le passage en production sur chaque technologie (GEO et Oxalis) est effectif depuis le 10 octobre 2023 ;
- ❖ Les titres de recette pour l'exercice 2023 ont été transmis le 06 octobre 2023 mais une seconde vague de titres est à prévoir, notamment pour les mises en œuvre des interfaces GEO-Littéralis et AREO ;
- ❖ L'ANCT impose l'affichage de la charte sur le site institutionnel de l'EPCI pour donner suite à la sollicitation des communes de dépublier les BAL et laisser la main aux référents de territoires pour publier les adresses sur la BAN. Un test est en cours de réalisation avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon ;
- ❖ La Région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé sa plateforme Connaissance des Territoires :
 - Il s'articule autour d'une charte d'adhésion fixant le cadre du partenariat mais dont le contenu est vide, car à coconstruire en fonction des besoins en territoire ;
 - L'équipe GéoMAS ainsi que les chargés d'aménagement et/ou de développement économique suivent de près ce projet et participent activement à ces travaux afin que les projets et la feuille de route retenus soient en adéquation avec le contexte, les besoins ainsi que les contraintes du territoire ;
- ❖ AlpesRando :
 - La refonte totale du site, de son agrégateur et le développement des activités de pleine nature ;
 - La clarification des usages et des rôles de chaque partenaire dans le cadre d'une nouvelle convention ;
- ❖ Les observatoires :
 - Développement de l'Observatoire Social Départemental, pour le Département des Hautes-Alpes, compilant des tableaux de bords d'indicateurs en interaction sur de nombreuses thématiques, notamment du Schéma Départemental Unique des Solidarités (SDUS) ;

- Développement d'une application Portrait des Territoires compilant les données de références de chaque territoire (INSEE, DRESS, etc.) ;
- L'alimentation complexe des données qui limite sa fréquence de mise à jour.

ÉTUDE DES BESOINS

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ La concrétisation des demandes du SMADESEP et du Département des Alpes de Haute-Provence :
 - ❖ Les 4 demandes seraient traitées en 4 études distinctes regroupant les acteurs concernés, pour lesquelles seront définis des scénarios sur les axes suivants :
 - Techniques ;
 - Administratifs (convention, règlements, etc.) ;
 - Organisationnels ;
 - Fonctionnels (ressources humaines) ;
 - Financiers ;
 - Décisionnels (gouvernance) ;
 - ❖ L'étude globale serait réalisée avant le 15 mai 2024 avec une restitution prévue avant le 30 juin 2024 dans le cadre de Comités Technique et de Pilotage exceptionnels ;
 - ❖ Le Comité Technique (COTEC) de GéoMAS est favorable au lancement de cette réflexion globale à l'unanimité :
 - La récurrence et la multiplication de ce type de demandes témoignent du succès grandissant du dispositif ;
 - L'extension de la mutualisation présente des intérêts certains ;
 - ❖ Toutefois, le COTEC fait part d'une certaine inquiétude dans ce projet et a chargé le Département des Hautes-Alpes de proposer des solutions en COFIL :
 - Les ressources humaines actuelles, déjà insuffisantes, ne permettent pas d'assurer la réflexion globale ;
 - Le temps alloué par l'équipe GéoMAS à ce projet serait au détriment du bon fonctionnement du dispositif ;
 - La nécessité de sauvegarde du dispositif, de ses outils et de ses intérêts face à l'adhésion d'un plus grand nombre de nouveaux acteurs ;
 - Le risque d'un effet « boule de neige » au sein des organismes parapublics en cas d'intégration du SMADESEP dans le dispositif.
- ✓ Les scénarios proposés au COFIL pour mener les 4 études :
 - ❖ 1/ Le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) d'environ 41,5 jours et 39 000 € TTC d'après les premiers éléments recueillis ;

| Enjeux | Contraintes |
|--|---|
| Neutralité et transparence | Rédaction et lancement d'une consultation |
| Expertise / Conseil (juridique, organisationnel, etc.) | Charge financière supplémentaire |
| Expérience dans ce type de démarches / projets | Réduction des économies d'échelle |
| Allègement de l'impact sur la charge de travail | Capitalisation très limitée |
| Opportunité d'améliorer le dispositif | Appropriation du contexte |

- ❖ 2/ Le recours à une prestation en régie, par une entreprise externe, de 6 mois afin de libérer de la charge d'ingénierie pour mener les études dont le montant serait compris entre 130 000 € et 150 000 € TTC ;

| Enjeux | Contraintes |
|---|---|
| Allègement de l'impact sur la charge de travail | Risque de partialité / manque d'objectivité |
| Consolidation partielle des ressources humaines | Non-interrogation du dispositif en vue de l'améliorer |
| | Charge financière supplémentaire non négligeable |
| | Suppression des économies d'échelle |
| | Pas de capitalisation |
| | Lancement d'une consultation |

- ❖ 3/ Le recrutement d'un renfort technique pour une durée de 6 mois afin de libérer de la charge d'ingénierie pour mener les études et dont le coût chargé serait compris entre 20 000 € et 25 000 € TTC.

| Enjeux | Contraintes |
|---|---|
| Allègement de l'impact sur la charge de travail | Risque de partialité / manque d'objectivité |
| Consolidation partielle des ressources humaines | Réinterrogation du dispositif en vue de l'améliorer |
| Charge supplémentaire correcte | Délai de recrutement |
| Capitalisation possible (si pérennisation) | |
| Pas de consultation à lancer | |

- ✓ La mise en production de l'Observatoire Social Départemental et Portrait des Territoires ;
- ✓ Le déploiement de la Mobilité pour les thématiques Déchets, Transports en commun, l'Eau et l'ANC ;
- ✓ La transition progressive vers le Module Expert d'Operis qui remplace Oxalis dès la fin de l'année ;
- ✓ La mise en œuvre de modules complémentaires prioritaires pour le GNAU comme les solutions de consultations des tiers (TIERS), de gestion des dossiers numérisés (Numéris), d'archivage numérique (ARCH) ou encore de signature électronique (SIGN) :
 - ❖ Les modules ARCH et SIGN, supposent la mutualisation d'un Système d'Archivage Électronique (SAE) ainsi que d'un parapheur électronique à l'échelle de GéoMAS ;
 - ❖ Le Département des Hautes-Alpes propose une solution d'archivage intermédiaire numérique aux collectivités des Hautes-Alpes, via une convention et doit réfléchir, avec le Départements limitrophes, à une proposition pour les collectivités des Alpes de Haute-Provence et de la Drôme.
- ✓ L'exploitation des fichiers de rôle (taxes) à l'étude du comité de produit de Ciril GROUP et pour lequel un retour est attendu ;
- ✓ Une démarche commune de l'offre Open Data à l'échelle du dispositif GéoMAS ;

- ✓ L'historisation des PLU qui sera mise à disposition dans une nouvelle version du GEO Générateur qui sort en octobre 2023 ;
- ✓ L'étude d'une interface entre le GEO SI Routier et Traf'X pour le compte du Département des Alpes de Haute-Provence ;
- ✓ Le contrôle automatisé des données, proposé par la société Mappia dans le cadre de sa solution GOVALID, qui semble complexe à mettre en œuvre en raison de la politique commerciale matérialisée par un abonnement payant pour chaque utilisateur, prestataires privés compris.

DÉCISIONS

Les points suivants ont été présentés au vote :

- ✓ Engager une réflexion globale pour répondre aux demandes du SMADESEP et du Département des Alpes de Haute-Provence :

- ❖ Accord de principe sur le lancement des 4 études :

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|----------------|------|--------|------------|
| Votant | 8 | 0 | 0 |
| Nombre de voix | 120 | 0 | 0 |

Ce point est adopté à l'unanimité.

- ❖ Moyens engagés pour mener les 4 études :

En l'absence des acteurs à l'initiative de la plupart de ces demandes, il a été décidé d'ajourner cette décision à un prochain COFIL exceptionnel. Les propositions devront être affinées en amont dans le cadre d'un COTEC exceptionnel.

- ❖ Désignation des acteurs financeurs de l'étude :

En l'absence des acteurs à l'initiative de la plupart de ces demandes, il a été décidé d'ajourner cette décision dans le cadre d'un prochain COFIL exceptionnel.

- ✓ Choix des projets à intégrer dans l'enveloppe annuelle d'investissement de 10 000 € HT :

- ❖ Mise en œuvre des deux modules, Expert d'Oxalis et TIERS, dont le montant total d'investissement ($\approx 12\,236$ € HT) dépasse l'enveloppe :

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|----------------|------|--------|------------|
| Votant | 8 | 0 | 0 |
| Nombre de voix | 120 | 0 | 0 |

Ce point est adopté à l'unanimité.

BUDGET 2024

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ Le budget prévisionnel 2024 a été transmis le 13 octobre 2023 pour les besoins des collectivités ;
- ✓ Une mise à jour est à venir au vu des éléments validés ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ Le Département des Hautes-Alpes doit réfléchir à une solution pour l'archivage intermédiaire numérique des dossiers d'urbanismes et du foncier des collectivités des Alpes de Haute-Provence et de la Drôme avec les Départements concernés ;
- ✓ Le Département des Hautes-Alpes doit organiser un nouveau COTEC et un nouveau COPIL exceptionnel début 2024 pour dissocier et affiner les scénarios de mise en œuvre et de financement des 4 études de la réflexion globale d'extension du dispositif GéoMAS ;
- ✓ Le coût de fonctionnement de Numéris, dont le COPIL manifeste un intérêt certain, doit faire l'objet d'une négociation entre le prestataire et le Département des Hautes-Alpes avant de solliciter un positionnement des collectivités par voie de courrier officiel ;
- ✓ Le projet de mutualisation du cadastre solaire à la demande de la Communauté de Communes du Pays des Écrins, suscite finalement l'intérêt d'un autre acteur, à savoir le Sisteronais-Buëch représenté par M. TENOUX. Le Département des Hautes-Alpes doit solliciter un positionnement des collectivités par voie de courrier officiel.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

| Prénom NOM | Fonction | Structure |
|--------------------|---|---|
| Frédéric GRANAT | Responsable Informatique | Communauté de Communes du Briançonnais |
| Gabrielle MARTIN | Géomaticienne (CC GQ et PE) / Responsable du SAT (CC GQ) | Communautés de Communes Pays des Écrins et Guillestrois-Queyras |
| Nathalie JOURDAN | Géomaticienne | Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch |
| Maxime ANOT | Géomaticien | Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch |
| Laëtitia GIRARD | Géomaticienne | Communautés de Communes Serre-Ponçon et Vallée Ubaye Serre-Ponçon |
| Solène GONTHIER | Directrice des systèmes d'information | Ville de Gap |
| Sylvain TROUBETZKY | Direction Adjointe à l'Entretien et à l'Exploitation | Département des Alpes de Haute-Provence |
| Jérôme SCHOLLY | Directeur Général des Services | Département des Hautes-Alpes |
| Christophe LOMBARD | Directeur NUMRC | Département des Hautes-Alpes |
| Bernard MAMAN | Directeur-Adjoint NUMRC / Chef du Service SIGD | Département des Hautes-Alpes |
| Arnaud ALLAIS | Géomaticien - Unité GéoNumérique & Données | Département des Hautes-Alpes |
| Emmanuel BERNARD | Responsable de l'Unité GéoNumérique & Données | Département des Hautes-Alpes |